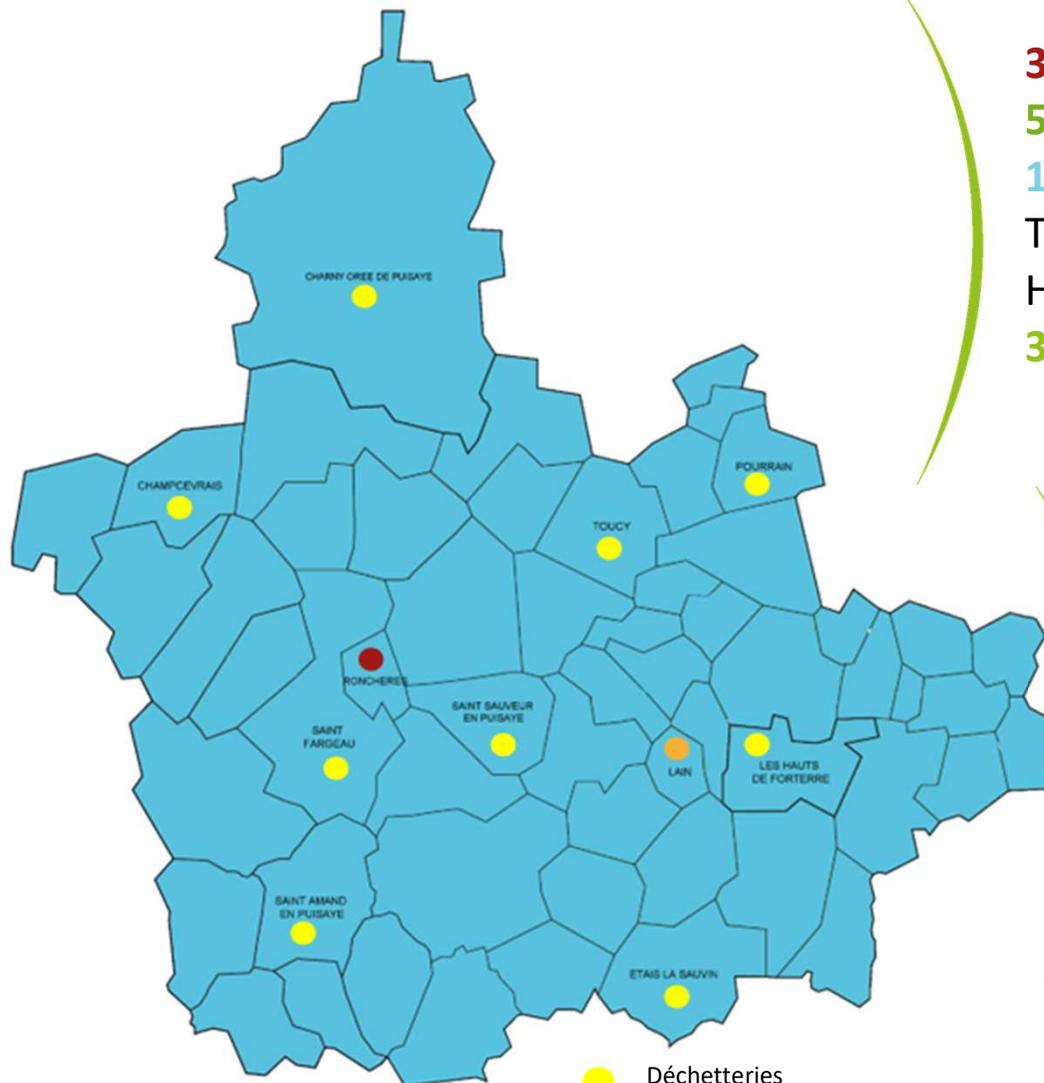


La collecte des biodéchets en porte à porte

Octobre 2023

Le territoire et ses équipements



- Déchetteries
- ISDND et centre de compostage
- ISDI

33 941 habitants

57 communes

1 750 km²

Territoire rural < **20 hab./km²**

Habitat vertical faible : **1,59 %**

30 % de résidences secondaires

9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)

1 centre de compostage en régie directe

1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe

1 ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) en régie directe

La collecte des biodéchets en porte à porte

La collecte des biodéchets en porte à porte

Pourquoi une mise en place dès 2002 ?

- Répondre au mieux à l'arrêté préfectoral délivré pour l'ISDND
- « Faire durer » au maximum l'ISDND
- Limiter les coûts (coût du traitement des biodéchets (40 €/t) < au coût de traitement des OM (57 € + 45 € de TGAP soit 102 € la tonne)

Le dispositif mis en place en 2002

- Collecte des biodéchets en porte à porte à l'aide de bennes bi compartimentées en C1
- Mise en place des refus sur les ordures ménagères et les biodéchets
- Distribution d'un bac 120 l ou d'un bioseau de 30 l ou d'un composteur pour les particuliers et de bac 240 l pour les professionnels
- Si l'utilisateur le souhaite peut avoir un équipement collecté (bac ou bioseau) + 1 composteur (payant)
- L'entretien est à la charge des habitants.



Le dispositif de collecte en 2023

En porte à porte (benne bi compartimentée)

1 fois par semaine

Les biodéchets



1 fois tous les 15 jours

Ordures ménagères



OU

Les emballages



En apport volontaire

Papier et verre



Encombrants et autres déchets



Les consignes de tri



La collecte des biodéchets en porte à porte

20 ans après, quelques évolutions

Les changements

- Conteneurs trop grands (120 L) ; suppression des 240 L et passage au 60 litres.

Les difficultés

- Confusion biodéchets / déchets verts (tolérés dans la limite du bac)

En chiffre

- 3 000 tonnes collectées / an de biodéchets + 2 000 t de déchets verts des déchetteries
- 1 400 t de compost produites

Le devenir du compost / Certification

- Distribution à 70 % aux habitants gratuitement via les déchetteries et des points de dépôts communaux, le reste (30 %) vendu aux agriculteurs (15 € la tonne).
- Certification Cofraq (NFU 44051), label Asqa (réseau Compost +) et certifié agriculture biologique.



Perspectives et questionnement

Aller plus loin sur les déchets verts ?

- Zéro tolérance dans le bac vert ?
- Interdiction de la tonte en déchetterie ?

Modification / réduction des tournées ?

- Fréquence en C 0,5 l'hiver des biodéchets ?
- Augmentation de la fréquence des emballages en C1 ?
- Réduction des ordures ménagères (1 fois par mois) ?

Les résultats 2022

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT

626 kg/hab./an

577 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

312 kg/hab./an - 254 kg/hab./an



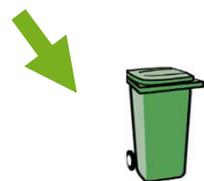
Emballages, papier et verre

107 kg/hab./an
81 kg/hab./an



Ordures ménagères

113 kg/hab./an - 254 kg/hab./an



Biodéchets

92 kg/hab./an
19 kg/hab./an

Déchets en déchetteries

314 kg/hab./an

223 kg/hab./an



LES FLUX COLLECTES PAR HABITANT



Emballages

Biodéchets

Ordures ménagères



Papiers



Verre



Déchetterie

39 kg/hab.

92 kg/hab.

113 kg/hab.

13 kg/hab.

55 kg/hab.

314 kg/hab.